

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>28 novembre 2022</b>
<b>Sous la Présidence de :</b>	<b>Sandrine GEFROY</b>
<b>Directrice :</b>	Maela CASTEL
<b>Lieu :</b>	Lanvollon

Séance du 28 novembre de l'an 2022, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués le 23 novembre 2022, se sont réunis sous la présidence de Madame Sandrine GEFROY, Vice-Présidente du CIAS Leff Armor Communauté. La séance est ouverte à 18H36.

**Personnes présentes :**

Monsieur BOTHEREL Philippe, M. BRIAND Roland, M. CABIOCH-QUEMENER Daniel, Mme DALLIER Klervia, Mme DISQUAY Françoise, Mme GEFROY Sandrine, Mme LE BONHOMME Sophie, Mme LE MOAL Brigitte, Mme MARTIN Patricia, Mme Marie-Line QUERO, Mme SALAUN Sandrine, Mme TROEGER Eva, Mme TURBAN Liliane.

**Autres présents :** Maela CASTEL, directrice CIAS

**Absents/Excusés :** M. CAMUS Erwan, M. Sébastien GARNIER, M. GEFROY Jean-Michel, Mme RUELLAN Véronique, Mme Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Mme TAISET Maëlig, Mme TURBET-DELOF Christine, M. VINCENT Christian.

Mme Brigitte LE MOAL est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1. Intervention de Madame Klervia DALLIER, Fédération des acteurs de la solidarité**
- 2. Décisions statutaires :**
  - ✓ Validation PV du CA du 26 septembre 2022
- 3. Affaires financières :**
  - ✓ Décision modificative budget SAAD
  - ✓ Décision modificative budget portage de repas
  - ✓ Décision modificative budget SSIAD
  - ✓ Décision modificative budget CIAS
  - ✓ Proposition de non-valeur suite à renonciation à succession
  - ✓ Cession de véhicules
  - ✓ Marché assurances
  - ✓ Marché de confection et fourniture de repas
- 4. Services à domicile :**
  - ✓ Tarifs portage et SAAD
  - ✓ Expérimentation organisation des plannings
- 5. Analyse des besoins sociaux :**
  - ✓ Validation des fiches actions relatives à la prévention de la perte d'autonomie
- 6. Points divers**

**Début de Séance : 18 h 36, le quorum est atteint**

## **1. INTERVENTION DE MADAME KLERVIA DALLIER SUR LA FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE EN BRETAGNE**

Madame Klervia DALLIER rappelle tout d'abord que **La Fédération des acteurs de la solidarité en France** (anciennement la FNARS), créée en 1956, c'est :

- 870 associations et organismes adhérents
- 2800 établissements
- Des centaines de bénévoles et administrateurs
- Plus de 15 000 intervenants sociaux
- 1 million de personnes accueillies/accompagnées

En résumé, la Fédération c'est :

- Un réseau généraliste de lutte contre les exclusions et la grande précarité
- Porteur d'une parole politique
- Et en appui technique
- Qui réfléchit sur les évolutions sociétales et une prise en compte globale de la personne en difficulté
- Qui assure son indépendance et sa capacité d'interpellation
- Qui coopère au sein de collectifs, avec des réseaux plus spécialisés

Son projet fédéral 2022-2027 :

- Conquérir de nouveaux droits et rendre effectifs les droits existants
- Construire la solidarité à partir des personnes et des territoires
- Développer les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives
- Soutenir et promouvoir le travail social
- Développer les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses
- Faire fédération : renforcer le fonctionnement interne du réseau

**En Bretagne, la Fédération c'est :**

- **39** associations et organismes adhérents
- Près de **100** établissements
- **450** bénévoles et administrateurs
- Près de **4 000** salariés

Les adhérents bretons sont des associations et des établissements publics (dont CCAS) :

- Des dispositifs spécifiques d'accueil généralistes et spécialisés (115, maraude, accueil de jour, hébergement d'urgence, CHRS, pensions de famille, accompagnement social, CADA...)
- Des activités diverses : Accueil, hébergement, Urgence, Orientation, Logement, Insertion par l'activité économique, santé, accès aux droits
- Une diversité de publics : hommes isolés, familles, jeunes, personnes en situation administrative précaire, demandeurs d'asile, personnes victimes de violence, personnes sous-main de justice...
- Des structures qui assurent des missions de veille sociale, d'accueil, d'accompagnement et d'insertion, avec une approche globale de la personne, en traitant les multiples problématiques liées à l'exclusion : hébergement et logement, santé, insertion et emploi, accès aux droits, accès à la culture, lien social...

En résumé, la Fédération en Bretagne :

- Un réseau présidé par Daniel DELAVEAU
- Une Fédération qui développe 4 missions principales :
  - o Fédérer et Rassembler: échanger, co-construire, mutualiser et essayer
  - o Représenter et Défendre: être un acteur d'influence, être entendu dans les instances, se mobiliser
  - o Accompagner : professionnaliser, former, accompagner
  - o Capitaliser, susciter, innover : observer et analyser, produire des analyses et des expertises, se projeter, valoriser
- Au niveau plus opérationnel, elle anime des commissions thématiques et mène des actions concrètes en direction de ses adhérents (coopération, mutualisation, évaluation, journée d'informations) ou des publics qu'ils accueillent (Conseil régional des personnes accueillies)

### **La participation citoyenne :**

La Fédération porte l'animation du Conseil Régional des personnes accueillies/accompagnées (depuis 10 ans). Cette instance de participation associe les personnes en situation de précarité dans la concertation et l'élaboration des politiques publiques qui les concernent, a été instituée par l'état par un décret datant de 2016

Une charte "valorisons la participation citoyenne" a été rédigée, par des acteurs variés de Bretagne et d'ailleurs, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce livre de recettes donne les clés pour la mise en place de la participation aux acteurs publics et privés, ...

Madame Klervia DALLIER a pour mission d'accompagner le développement du travail pair (forme professionnalisée de la pair aide) en Bretagne dans le secteur de l'accueil hébergement insertion. "La pair aide est une pratique qui valorise et intègre le savoir d'expériences du vécu lié au parcours de vie des personnes. Elle s'appuie sur une dynamique de participation, tant du pair-aidant que de la personne accompagnée. Elle permet à des personnes ayant fait l'expérience de situation stigmatisante, de vulnérabilité ou de précarité et qui en n'ont tiré un savoir sur lequel appuyer leurs pratiques d'accompagnement, d'aide et la volonté de soutenir à leur tour.

Elle accompagne également le travail pair lequel représente une forme professionnalisée et rémunérée : le travailleur pair a un rôle de traducteur, qui apporte des connaissances et un éclairage tant à l'équipe de professionnels dans laquelle il intervient qu'aux personnes accompagnées.

*(Définitions données par le groupe projet développer le travail pair en Bretagne, porté par la FAS Bretagne depuis 2021.)*

### **DECISIONS STATUTAIRES :**

- ✓ **Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022**

*Cf. document annexé*

Madame la Vice-Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022.

**Vote du Conseil** Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

## 2. AFFAIRES FINANCIERES :

### ✓ **Décision modificative n°1 BP SAAD 18101**

Madame la Vice-Présidente expose qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget SAAD telle que présentée ci-dessous. En effet, les crédits prévus au BP 2022 s'avèrent insuffisants au regard des aléas de l'activité.

DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
12	6215	Personnel affecté à l'établissement	169 034,00 €	9 000,00 €	178 034,00 €
	6226	Honoraires	0,00 €	14 200,00 €	14 200,00 €
	6473	Allocation Chômage	0,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
	6488	Autres charges du personnel	15 650,00 €	22 000,00 €	37 650,00 €
			184 684,00 €	<b>50 600,00 €</b>	235 284,00 €

RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
17	733111	Produits à la charge du département	1 140 955,90 €	50 600,00 €	1 191 555,90 €
			1 140 955,90 €	<b>50 600,00 €</b>	1 191 555,90 €

**Vote du Conseil** Le Conseil décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget Primitif 2022 « SAAD » comme précédemment indiqué.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

### ✓ **Décision modificative n°2 BP Portage 18103**

Madame la Vice-Présidente indique que le véhicule kangoo attribué à la tournée de portage de repas de Lanvollon, actuellement en location, va être restitué - d'ici la fin décembre - au concessionnaire.

Un état des lieux du véhicule a été effectué en amont et des réparations seront à effectuer avant remise. Le coût des réparations est à la charge du service portage de repas. La dépense n'étant pas prévue au BP 2022, il convient de procéder à une décision modificative pour honorer la dépense, telle que présentée ci-dessous.

Madame la Vice-Présidente rappelle que 3 véhicules de portage ont été acquis en 2021 pour les tournées de Pommerit, Boquého et Lanrodec. Les tournées de Lanrodec / Boquého ayant fusionné, l'un des véhicules acquis est mis à disposition de la tournée de Lanvallon. Le service est ainsi opéré avec 3 véhicules au lieu de 4 jusqu'alors.

<b>DEPENSES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM1</b>	<b>Crédits cumulés 2022</b>
<b>16</b>	61558	Entretien et réparations autres matériels	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
			0,00 €	<b>2 400,00 €</b>	2 400,00 €
<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2022</b>	<b>DM1</b>	<b>Crédits cumulés 2022</b>
<b>18</b>	778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €
			0,00 €	<b>2 400,00 €</b>	2 400,00 €

**Vote du Conseil** Le Conseil décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget Primitif 2022 « portage » comme précédemment indiqué.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

✓ **Décision modificative n°1 BP SSIAD 18102**

Madame la Vice-Présidente indique qu'il convient de procéder à une décision modificative pour le BP SSIAD concernant le compte 6118, telle que présentée ci-dessous. En effet, les crédits prévus au BP initial concernant le remboursement des soins infirmiers s'avèrent insuffisants au regard de l'activité. En effet, les infirmiers coordonnateurs indiquent que le service assure une prise en soin de personnes plus dépendantes ces derniers mois, et notamment un patient en particulier qui nécessite plus de passages infirmiers.

DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
11	61118	Autre (soins infirmiers)	160 000,00 €	10 000,00 €	170 000,00 €
			160 000,00 €	<b>10 000,00 €</b>	170 000,00 €
RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
18	6419	Remboursement sur charges de sécurité sociale	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
			0,00 €	<b>10 000,00 €</b>	10 000,00 €

**Vote du Conseil** Le Conseil décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget Primitif 2022 « SSIAD » comme précédemment indiqué.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

En réponse à Mr Roland BRIAND, la Vice-Présidente indique que le SSIAD secteur Sud est complet d'un point de vue agents et patients. Le SSIAD secteur Nord (Pléguien) qui connaissait des difficultés de recrutement a recruté 3 agents en septembre et pu faire entrer dans le service 12 nouveaux patients (28 patients pris en soin en août dernier, 40 à ce jour).

✓ **Décision modificative n°1 BP CIAS 18100**

Madame la Vice-Présidente explique que l'abonnement de 1 788 € à « Happy neurone » pour l'utilisation du programme « mémoire en jeu » sur tablette dans le cadre des ateliers de prévention était prévu au BP 2022 sur le budget en investissement. La trésorerie de Guingamp a rejeté le mandat et demande à ce que la dépense soit passée en fonctionnement. Les crédits n'étant pas initialement prévus sur le compte 6518, il convient de procéder à une décision modificative, telle que présentée ci-dessous.

DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
11	6518	Autres redevances licences droits et valeurs	0,00 €	1 788,00 €	1 788,00 €
			0,00 €	<b>1 788,00 €</b>	1 788,00 €

  

RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	BP 2022	DM1	Crédits cumulés 2022
18	7478	Autres organismes	0,00 €	1 788,00 €	1 788,00 €
			0,00 €	<b>1 788,00 €</b>	1 788,00 €

**Vote du Conseil** Le Conseil décide d'apporter les modifications ci-dessus au budget Primitif 2022 « CIAS » comme précédemment indiqué.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

✓ **Admission en non-valeur**

Madame la Vice-Présidente expose que le comptable soussigné n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison d'une renonciation à succession.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurant ci-dessous :

BUDGET	EXERCICE	REFERENCE	N° DE LA LISTE	MONTANT	MOTIF
18101-SAAD	2018	R-10-359	5867320515	35.20 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-6-330	5867320515	59.31 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-8-348	5867320515	61.80 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-11-123	5697980315	31.60 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-15-116	5697980315	139.69 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-17-114	5697980315	128.61 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-21-106	5697980315	97.50 €	RENONCIATION DE SUCCESSION
18101-SAAD	2018	R-23-112	5697980315	98.22 €	RENONCIATION DE SUCCESSION

**Soit un total de 651.93 €.**

**Vote du Conseil** Le Conseil donne son accord de décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessus et admet en non-valeur les impayés du budget SAAD conformément au tableau récapitulatif pour un montant total de 651.93 €.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

✓ **Cession de véhicules à Leff Armor**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service de soins a acquis 5 véhicules électriques pour l'antenne de Châtelaudren Plouagat (véhicules entrés en service courant novembre 2022) en remplacement de 5 C3 dont l'amortissement était terminé.

De même, le service de portage de repas a renouvelé en 2021 son parc automobile (achat de 3 véhicules dont l'amortissement était terminé.

Madame la Vice-Présidente demande l'autorisation de procéder à la cession des véhicules de la façon suivante :

- 3 C3 immatriculées C3-DZ 227 PK, C3-DZ 634 PK, C3-DZ 130 PK du Service de soins : cédées à Leff Armor pour 1 € (chacune),
- 1 C3 immatriculées CB-215-EN du SAAD : cédée à Leff Armor pour 1 €,
- Une C3 immatriculée C3-DZ 989 PJ du Service de Soins cédée au SAAD du CIAS pour 1 €,
- Un Kangoo immatriculé CG-211-JW du service portage de repas cédé à Leff Armor pour 1 €,
- Deux Peugeot Partner immatriculées EL-514-HF et EL-489-HF, cédées en reprise pour un 1€ chacune à SA OPEL HAMON.

La valeur comptable nette des véhicules à ce jour est de 0 €.

**Vote du Conseil** Le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président à céder et à céder pour reprise les véhicules listés ci-dessus et à sortir ce matériel de l'actif des budgets correspondants.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

✓ **Validation du marché des assurances**

Madame la Vice-Présidente informe que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2022. Une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par Leff Armor pour contracter des assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 5 ans.

Cette consultation, décomposée en 6 lots, a été organisée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

L'organe de décision devant intervenir dans le choix des titulaires des contrats tel que défini dans la convention de groupement de commande est la commission d'appel d'offres de Leff Armor. Elle s'est réunie le 7 novembre 2022 et a attribué les 6 lots. En ce qui concerne le CIAS de LEFF ARMOR COMMUNAUTE, les marchés ont été attribués ainsi qu'il suit :



- LOT 3 Responsabilité civile : attribué à la SMACL pour un montant annuel de 2 035€ TTC.
- LOT 4 : Véhicule à moteur : attribué à GROUPAMA pour un montant annuel de 21 116,00 € TTC.
- LOT 5 : Protection fonctionnelle : attribué à la SMACL pour un montant annuel de 330,63 € TTC.

Après renseignements pris, il est précisé que la protection fonctionnelle couvre les élus et les agents. Ce dispositif répond à trois types de situation :

- lorsque l'élu ou l'agent est victime d'un accident dans l'exercice de ses fonctions,
- lorsque l'élu, l'agent ou ses proches subissent des violences ou des outrages résultant de la qualité d'élu local ou agent dans le cadre de ses fonctions,
- lorsque l'élu local ou l'agent fait l'objet de poursuites (civiles ou pénales) pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions ou lorsque sa gestion est contrôlée par la chambre régionale des comptes.

**Vote du Conseil** Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés d'assurance.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

✓ **Validation du marché de restauration**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le marché portage de repas (liaison froide sur la partie sud du territoire) arrive à échéance au 31 décembre 2022. Elle informe qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commande en septembre, qui concernait la confection de repas livrés en liaison chaude pour les ALSH et en liaison froide pour le portage de repas, dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande. Il s'agit d'un marché d'un an reconductible 2 fois, organisé en 2 lots. Le CIAS de LEFF ARMOR COMMUNAUTE n'est concerné que par le lot n°2 :

- LOT 2 : Repas en liaison froide pour le portage de repas du CIAS pour les Communes de St Jean-Kerdaniel, Boqueho, Châtelaudren-Plouagat, Plélo, Lanrodec, St Fiacre, Trégomeur, St Péver, Cohiniac, Plouvara, Plerneuf et Bringolo, quantité minimum annuel de 4 000,00 repas et quantité maximum annuel de 15 000,00 repas.

La commission d'examen des offres réunie en date du 22 Novembre 2022 a attribué les 2 lots. En ce qui concerne le CIAS de LEFF ARMOR COMMUNAUTE, le marché a été attribué à la Société ANSAMBLE.

La proposition de cette société est conforme au cahier des charges, le prix par repas est de 5,48 €HT (5,78€ TTC) pour le lot 2.

Les administrateurs regrettent qu'il n'y ait eu qu'un seul répondant, le prestataire actuel, sachant que le degré de satisfaction des usagers sur le portage de repas en liaison froide avec Ansamble est modéré. Le choix est toutefois limité.

**Vote du Conseil** Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer et notifier le marché de restauration.

**Présents : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

En réponse, à Mr BOTHEREL, il est précisé qu'il n'y pas de clause de revoyure dans le contrat avec Ansamble. Les tarifs sont fermes la 1ère année et révisés annuellement.

### 3. SERVICES A DOMICILE :

#### ✓ Tarifs portage de repas

Madame la Vice-Présidente indique que suite à l'augmentation des coûts d'achat des repas, à venir en 2023, il convient de se questionner sur la revalorisation des tarifs et fait part de la proposition ci-dessous :

Elle rappelle, parallèlement, que les tarifs 2022 ont été revus à la hausse en mai 2022.

	Prix d'achat		Prix de vente	
	2022	2023	2022	Proposition 2023
Liaison chaude	5,81 €	6,04 €	12,60 €	13 €
Liaison froide	4,91 €	5,78 €	12 €	12,60 €

Elle indique également que l'actualisation de l'étude du coût de revient pour 2022 et l'estimatif 2023 n'a pu être réalisé mais le sera en début d'année 2023. Cette analyse tiendra compte de l'évolution des prix d'achat, de la hausse des carburants et des salaires ainsi que de la fin de la location du véhicule sur Lanvollon.

Les administrateurs souhaitent avoir un estimatif du coût de revient du portage pour 2023 pour se prononcer sur la revalorisation des tarifs. L'objectif étant d'équilibrer ce service.

#### ✓ Tarifs SAAD

Madame la Vice-Présidente fait part des changements prochains apportés par le Département dans ses modalités d'attribution de la dotation SAAD.

Elle rappelle que, depuis la signature du CPOM en 2019, le CD22 accorde une dotation complémentaire pour toutes les heures effectuées par le SAAD. En 2023, le Département n'apportera de dotation complémentaire que pour les heures dites « département » (APA, PCH et aide sociale). Toutefois, le CD22 n'envisage pas de diminuer sa dotation globale. Ainsi, la dotation globale perçue en 2022 (+ 3,5%) devrait être attribuée en 2023 mais rapportée uniquement aux heures « département » (augmentation de fait de la dotation complémentaire sur ces heures, mais le montant horaire n'est pas connu à ce jour). Un avenant devra être signé en ce sens début 2023.

Le service a par ailleurs répondu à un appel à candidatures du CD22 pour obtenir un financement complémentaire appelé « dotation qualité » de 1,5€ max/heure département. Cette dotation porte notamment sur des actions de qualité de vie au travail. Il s'agissait de proposer des actions en ce sens. Le CIAS est dans l'attente d'une réponse du CD22 sur le montant octroyé.

Pour plus de lisibilité, Madame la Vice-Présidente présente le tableau ci-dessous :

	% d'heures faites (base 2021)	Coût de revient d'une heure de prestation (base 2021)	2022		2023		
			Tarif usagers	Dotation complémentaire CD22 (taux horaire)	Tarif usagers	Dotation complémentaire + segur (taux horaire)	Dotation qualité (réponse à un AAC)
<b>Heures département</b>	43190h soit 57% des prestations	29,33 €	22€ (selon plan d'aide, x% CD22 x% usager)	2,51 €	23€ (x% usager x% caisse)	5,36€ ou + ?	1,5€ max ?
<b>Heures caisse</b>	5896h soit 12% des prestations	27 €	24,5€ (x% usager x% caisse)	0,01 €	24,5€ (x% usager x% caisse)	0	0
<b>Heures mutuelle</b>	2801h soit 3,5%	26,70 €	22€ (x% usager x% caisse)	2,51 €	Tarif libre. Proposition 24,5€	0	0
<b>Heures taux plein (dont dépassement plan d'aides)</b>	21774h soit 29% dont près de 5 000h de dépassements plan d'aide	26,70 €	22 €	2,51 €	Tarif libre. Proposition 24,5€	0	0
<b>Heures "actifs" (une douzaine de personnes)</b>		26,70 €	22 €	2,51 €	Tarif libre. Proposition 26,7€	0	0

Madame la Vice-Présidente expose le différentiel entre le coût de revient d'une heure de prestation et les recettes usagers/dotation du CD22. Le coût de revient ainsi présenté est basé sur l'année 2021. Les estimations approximatives laissent penser que ce coût de revient d'une heure de prestation sera de 2 à 4€ supérieur en 2023.

Madame la Vice-Présidente indique que du fait de la réforme de la dotation du CD22, les tarifs « mutuelle » et « taux plein » sont libres à compter de 2023. Le tarif Caisse est, quant à lui, fixé par la CNAV et le Conseil ne peut le modifier.

Tenant compte du contexte inflationniste mais aussi du coût de revient d'une heure de prestation « mutuelle » et « taux plein », Madame la Vice-Présidente propose de revaloriser les tarifs comme présentés dans le tableau ci-dessous.

Elle propose de fixer un tarif encore supérieur pour les personnes de moins de 60 ans qui ne sont pas en situation de handicap car non vulnérables (cela représente une douzaine de personnes, pour du ménage et du repassage).

Elle précise que les orientations ont été présentées en exécutif de Leff Armor et suivies par les élus.

Prestations	Tarifs 2023
<b>Aide à Domicile</b> <b>APA (GIR 1 à 4) , PCH, Aide sociale</b>	<b>23€</b> de l'heure
<b>Aide à Domicile – Caisses de retraite</b> <b>(GIR 5 &amp; 6)</b>	Application du Tarif CNAV (soit <b>24,5 €</b> de l'heure – <b>27,50 €</b> de l'heure les dimanches et jours fériés)
<b>Aide à Domicile - Mutuelle</b>	<b>24,5€</b> de l'heure
<b>Aide à Domicile sans prise en charge</b>	<b>a) 24,5€</b> pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou personnes en situation de handicap, bénéficiant d'une prescription médicale <b>b) 26,7€</b> pour l'entretien du domicile pour les personnes ne relevant pas du point <b>a)</b>

**Vote du Conseil** Le Conseil d'administration décide de valider la revalorisation des tarifs du SAAD dessus notifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Il est précisé que la dotation du CD22 est moindre pour les 4 CIAS du département que pour la majorité des structures associatives.

Les administrateurs se questionnent sur ces différences de dotation entre structures publiques et privées.

#### ✓ **Mission optimisation des plannings**

Madame la Vice-Présidente présente l'expérimentation à venir sur le SAAD secteur de Châtelaudren / Plouagat. Il s'agit de revoir l'organisation des plannings de sorte de diminuer l'amplitude horaire des agents et de leur assurer un rythme de travail matin/journée/soir avec concentration des heures de travail et une optimisation des déplacements.

12 à 16 agents et 80 usagers seront concernés par cette 1<sup>ère</sup> expérimentation. Elle débutera en décembre pour les plannings WE et le 9 janvier pour les plannings semaine.

Ce travail est mené avec les agents concernés. Ainsi, 3 réunions collectives d'explication et de co-construction ont été organisées et certaines ont bénéficié d'entretiens individuels pour répondre à leurs questionnements. Les échanges se poursuivent jusqu'aux vacances de Noël.

Les usagers ont reçu un courrier les informant de la réorganisation des plannings et qu'il pourrait y avoir quelques modifications (agents intervenants, horaires d'intervention ...). Ils peuvent contacter le service en cas de soucis.

Parmi les difficultés repérées, le service note :

- La crainte de certains agents de perdre « leurs » bénéficiaires et celles d'usagers de perdre « leurs » aides à domicile. Il leur est rappelé que ce sont les bénéficiaires du service SAAD et du CIAS.

- La crainte des agents de perdre de la rémunération car certaines ont l'équivalent d'un temps plein (beaucoup d'heures complémentaires de façon régulière) ce qui complète leur DHS. Cette crainte a été entendue et le service tiendra compte au maximum du choix de travail choisi tout en s'assurant que les agents ne dépassent pas 35h/semaine. Une analyse de leur DHS réalisée sera ensuite effectuée.

Parmi les points positifs, le service se félicite de l'implication des agents qui se concertent entre eux pour se donner les informations concernant les usagers chez qui ils n'interviendront plus, viennent au bureau pour donner des points de vigilance pour certaines interventions, se convainquent mutuellement de l'intérêt de cette réorganisation.

#### **4. DEVELOPPEMENT SOCIAL : ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX**

Madame la Vice-présidente rappelle que le CIAS est engagé dans une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Les orientations relatives à la thématique « prévention de la perte d'autonomie » et issues d'un groupe de travail partenarial ont été présentées au Conseil d'Administration du 11 juillet 2022. Une partie de ces orientations a, depuis lors, été approfondie par les agents et quelques partenaires et construite sous la forme de fiches actions. Les orientations pour lesquelles aucun pilote ne s'est positionné n'ont pas fait l'objet de fiches actions.

Madame la Vice-Présidente soumet à validation les fiches actions et précise que la mise en œuvre de certaines de ces actions dépendra de l'obtention de financements (dans le cadre d'appels à projet notamment).

Enjeux	Actions
<b>1. Proposer une offre de prévention suffisante, adaptée aux besoins et répartie sur l'ensemble du territoire</b>	1.1. Compléter et décentraliser l'offre d'ateliers collectifs participatifs.
	1.2. Développer le lien social envers les personnes âgées
	1.3. Développer des ateliers intergénérationnels
	1.4. Compléter l'offre du Café des aidants
<b>2. Améliorer la diffusion de l'information et la communication pour mieux lutter contre l'isolement et favoriser l'accès aux droits et aux services</b>	2.1. Mettre en place une coordination autour de la prévention
	2.2. Sensibiliser et communiquer sur les actions de prévention existantes sur le territoire et sur la perte d'autonomie
	2.3. Organiser un forum des aidants ( <i>action CLS</i> )
	2.4. Organiser un forum de l'accès aux droits ( <i>action CTG</i> )
<b>3. Repérer, orienter, et préserver l'autonomie des personnes en perte d'autonomie</b>	3.1. Former et outiller les élus au repérage et à l'orientation des personnes présentant des signes de perte d'autonomie
<b>4. Adapter l'offre de mobilité aux besoins de la population âgée</b>	4.1. Réfléchir à la mise en place du transport solidaire

**Vote du Conseil** Le Conseil d'administration valide les fiches actions ci-dessus présentées.

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Sur le volet transport solidaire, Klervia DALLIER rappelle qu'un groupe de travail aura lieu prochainement sur la thématique, à l'échelle régionale, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise depuis 2019, le commissaire à la lutte contre la pauvreté lance 6 groupes de travail. Ils correspondent à des segments de la lutte contre la pauvreté encore insuffisamment explorés. Ces groupes ont du lien avec le 2<sup>e</sup> volet de l'ABS du CIAS : la « lutte contre les exclusions ».

Les groupes vont se réunir 3 fois entre novembre 2022 et avril 2023. Ce qui est attendu, c'est à la fois le repérage de bonnes pratiques et l'élaboration de propositions. Ces dernières pourront être intégrées dans l'appel à projet qui sera lancé au printemps 2023.

- Groupe 1: enfance, adolescence et vie étudiante en situation de pauvreté : 7/12 de 10h à 12h
- Groupe 2: familles monoparentales : 2/12 14h à 16h
- Groupe 3: accès aux droits et lutte contre non recours 12/12 de 14 à 16h
- Groupe 4: vieillissement des personnes en situation de précarité 7/12 de 14 à 16h
- Groupe 5 la mobilité solidaire 5/12 de 14 à 16h
- Groupe 6: logement des personnes en situation de pauvreté 30/11 de 14 à 16h

Inscription auprès de Gaëlle Guerinel agence belle éthique [Gaelle@agencelabelleethique.fr](mailto:Gaelle@agencelabelleethique.fr) /06.17.15.53.34.

## **5. POINTS DIVERS**

### ✓ **Santé :**

#### • **Soirées des internes**

Madame la Vice-Présidente rappelle que, dans le cadre du Contrat Local de Santé et avec le soutien financier de la Région (Booster en santé), une 1<sup>ère</sup> édition des « soirées de bienvenue » à destination des internes de médecine (hospitalier ou ambulatoire) s'était déroulée le lundi 2 mai au Char à Banc.

Elle informe qu'une seconde session a été organisée le 8 novembre au Petit Echo de la Mode.

Etaient présents, comme partenaires, des représentants (directeurs notamment) de la Fondation Bon Sauveur, des Centres Hospitaliers de Guingamp et de Paimpol-Tréguier, le Président de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), l'Office du tourisme des Falaises d'Armor ainsi que la faculté de médecine de Rennes. 3 médecins généralistes ont également assisté à cette soirée.

15 internes ont répondu présents à l'invitation (dont 3 déjà présents lors de la 1<sup>ère</sup> session). Ces internes effectuent leur internat sur les territoires de Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté de novembre 2022 à avril 2023.

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'objet de cette rencontre était de permettre aux étudiants de tisser du lien entre eux mais aussi de rencontrer des maîtres de stage, favoriser le lien ville-hôpital et découvrir le territoire.

Le retour des internes comme des professionnels présents a, de nouveau, été très positif.

Il est précisé que le CIAS a répondu à un nouvel appel à projets (Booster en Santé de la Région) pour

pouvoir renouveler cette opération en 2023 sur le territoire de Leff Armor ou GPA.

- **Séminaire des professionnels de santé**

Madame la Vice-Présidente fait part de l'organisation, à Grâces, le 24 novembre dernier, d'un séminaire à l'attention des professionnels de santé. Une quarantaine de professionnelle était présente (médecins généralistes, hospitaliers, kiné, ostéopathes, podologues, infirmiers ...).

Après une présentation des centres hospitaliers et d'une thèse sur la maîtrise de stage par un jeune médecin tout juste installé sur Saint Agathon, les participants ont pu profiter du forum pour échanger avec les différents acteurs présents (CPAM, ARS, CPTS, Sport Santé, Hôpitaux...).

L'objectif de cette journée, organisée dans le cadre du CLS et avec le soutien financier de la Région Bretagne (Booster en Santé), était de faire réseau.

✓ **Prochains CA : 19 ou 30 janvier 2023**

**Fin de séance 20h40**

La secrétaire de séance

Brigitte LE MOAL

La Vice-Présidente

Sandrine GEFFROY